



- 19 septembre 2025 -

À tous les producteurs de volailles visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et inscrits au fichier des producteurs de volailles.

Aux syndicats membres des Éleveurs de volailles du Québec.

Avis de convocation

Madame,
Monsieur,

Par la présente, prenez avis qu'une **assemblée générale extraordinaire des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec** ainsi qu'une **assemblée générale extraordinaire des membres des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ)** auront lieu à la date, à l'heure et à l'endroit ci-dessous mentionnés :

Date : 9 octobre 2025

Heure : 13 h 30

Endroit : Best Western Hôtel Universel, 915, rue Hains, Drummondville, QC J2C 3A1

Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/81666840715> (code secret : EVQ2025)

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'[ordre du jour](#) de ces assemblées.

Prenez note que vous serez appelés à vous prononcer sur des modifications réglementaires visant à :

- Modifier le mode électoral du président des EVQ
- Améliorer le rôle, la composition et les pouvoirs du Comité des éleveurs de dindons au sein des EVQ
- Harmoniser la réglementation avec les pratiques courantes au sein des EVQ
- Modifier d'autres éléments en lien avec la gouvernance

Ces assemblées générales extraordinaires donnent suite à plusieurs mois de travaux et de consultations menés par un comité de gouvernance, ainsi que par le Comité des éleveurs de

dindons, dont les travaux ont été entamés en 2024. À la suite des recommandations de ces comités, les EVQ ont mené une ronde de consultations estivales dans toutes les régions du Québec.

Les **délégués du Plan conjoint** des producteurs de volailles du Québec seront invités à voter sur :

- Des modifications au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec afin de, notamment :
 - Confier au Comité des éleveurs de dindons le rôle d'agent de négociation des producteurs de dindons **[art. 8 et 11 q]**
 - Modifier la composition du comité responsable de déposer les opinions requises auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec **[art. 11 n]**
- Des modifications au *Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles* afin de, notamment :
 - Créer les catégories de producteurs de poulets et de dindons **[art. 14 à 16]**
 - Créer une section sur la tenue d'assemblées de catégorie de producteurs **[art. 17 à 21]**
- Des modifications au *Règlement sur le fichier des producteurs de volailles du Québec* afin de, notamment :
 - Ajouter l'inscription des catégories de producteurs au fichier **[art. 1]**

Les **délégués des membres des Éleveurs de volailles du Québec** seront invités à voter sur :

- Des modifications au *Règlement général des Éleveurs de volailles du Québec* afin de, notamment :
 - Modifier certaines dispositions afin d'harmoniser le règlement au nouveau mode électoral **[art. 10.03, 10.04, 10.08, 11.04, 12.02, 13.01, 13.02 a) c) f) g), 13.03, 13.09, 16.00, 16.01, 17.02]**
 - Créer le Comité des éleveurs de dindons et modifier certaines dispositions afin d'intégrer les changements proposés **[art. 13.01, 13.02 g, 14.10, annexe 6]**
 - Abroger la liste et le détail des comités **(annexe 2)**
 - Modifier certains articles du Code d'éthique **(annexe 3)**
 - Adopter le nouveau mode électoral du président des EVQ **(annexe 5)**
 - Modifier la composition et le rôle du comité exécutif **[art. 14.10, 15.01, 15.02, 15.03, 15.04, 15.06]**

Tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec sont invités à participer à l'assemblée du Plan conjoint. Cependant, **seuls les délégués présents sur place et élus conformément au *Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles* sont autorisés à voter**. Si vous avez été nommé à titre de délégué du groupe de votre région, la présente tient lieu d'avis de convocation.

Tous les membres d'un syndicat affilié aux Éleveurs de volailles du Québec sont invités à participer à l'assemblée des membres des EVQ. Cependant, **seuls les délégués présents sur place et élus conformément au *Règlement général des Éleveurs de volailles du Québec* sont autorisés à voter**. Si vous avez été nommé à titre de délégué de votre syndicat, la présente tient lieu d'avis de convocation.

Richelle Fortin

Richelle Fortin, directrice générale

RÉSERVE LÉGALE : L'avis de convocation ci-joint vous est transmis puisque vous figurez à titre de titulaire de quota au fichier des producteurs de volailles du Québec. La transmission de cet avis de convocation ne constitue toutefois d'aucune manière la reconnaissance d'un droit à la détention et l'utilisation de votre quota en contravention des dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet ou du Règlement sur la production et la mise en marché du dindon. Plus particulièrement, Les Éleveurs de volailles du Québec se réservent tous les droits et recours qu'ils pourraient avoir à l'égard notamment de toute contravention à cette réglementation.



Les Éleveurs de volailles du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250, Longueuil, Québec J4H 4G1
Vous recevez ce courriel parce que vous êtes inscrit à notre liste de diffusion.

Vous souhaitez vous désabonner, [cliquez ici](#).